



Déclaration préalable des élus du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 2 juillet 2025 à Tours

*Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale
d'Indre et Loire,*

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Nous tenons à remercier les personnels du Saep et en particulier Monsieur Gimenez pour sa disponibilité.

Les représentants du Spelc élus pour siéger en CCMI souhaitent revenir principalement sur le déroulement du mouvement de l'emploi.

Nous constatons encore cette année que de trop nombreux postes n'ont pas été publiés au début des opérations du mouvement de l'emploi. Les raisons sont multiples.

- Une erreur dans la déclaration initiale du chef d'établissement, ce qui peut arriver
- Un candidat à un poste de direction qui ne se met pas dans le mouvement, ce qui devrait être systématique
- Une confusion dans la quotité ou sur le motif d'un temps partiel
- Les années précédentes, une décision tardive de direction multi-sites qui modifie la quotité de décharge

Dans certains secteurs géographiques, une publication incomplète a des conséquences importantes sur le mouvement des titulaires.

Par ailleurs, ces dysfonctionnements ouvrent la voie à un sentiment d'injustice chez certains enseignants qui n'obtiennent pas de mutation ou d'affectation dans une école de leur choix. Certains pensent que des postes vacants ne sont pas publiés ou que des postes sont réservés. Il devient de plus en plus difficile d'expliquer que ce sont de fausses informations. Le temps passé à rappeler les droits et les obligations de chacun des acteurs fait passer au second plan l'attention supplémentaire qu'il serait nécessaire de porter sur des situations particulières.

Cette année, plus que les précédentes, des enseignants nous ont signalé qu'ils avaient mis leur poste au mouvement car leur chef d'établissement leur avait demandé. Plus grave, une direction diocésaine a fortement insisté, à plusieurs reprises, auprès d'enseignantes d'une école pour qu'elles entrent dans le mouvement. Ces pressions sont inacceptables.